



FICHE INSCRIPTION CANTINE

ECOLE DE JARRIE

Année scolaire 2021-2022

Enfant

Nom _____ Prénom _____

Ecole fréquentée _____ Classe _____ Enseignant(e) _____


Parents

Nom prénom	Nom prénom

INSCRIPTION CANTINE

-1- Inscription cantine pour l'année scolaire 2021/2022

Dans tout le questionnaire pour valider vous conservez la case cochée = vaut pour inscription, sinon vous décochez la case = votre enfant ne sera pas inscrit


Votre enfant sera inscrit **ponctuellement** à la cantine (*) 

Oui	
-----	--

Si votre enfant est inscrit régulièrement, indiquez les jours où il sera présent à la cantine dans le tableau ci-dessous :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

-2- Inscription le jour de la rentrée scolaire

Votre enfant mangera à la cantine le jour de la rentrée(*) ? 

Oui	
Non	

-3- Précisions

Votre enfant consomme-t-il du porc ? 

Oui	
Non	

(*) cochez la réponse correspondant à votre choix


Tournez la page 

MODES DE PAIEMENT

Partie à remplir uniquement pour les familles souhaitant s'inscrire à ce service.

Pour les familles déjà inscrites les années précédentes, le prélèvement est reconduit sauf demande contraire.

Je souhaite payer la cantine scolaire :

- Par prélèvement automatique (SEPA) 

Oui	
-----	--

Pour la mise en place du prélèvement automatique merci de remplir le mandat de prélèvement et de prendre connaissance du règlement financier (documents disponibles en mairie et sur www.ville-jarrie.fr).

Parent(s) chargé(s) du paiement (*) 

parents	Oui	Non
mère		
père		
les deux		

A noter : il existe d'autres modes de paiement (paiement en ligne sur www.tipi.budget.gouv.fr, par chèque, ou en espèces auprès de la Trésorerie de Vizille. Vous pouvez aussi vous rendre chez votre buraliste).

Les tarifs de la cantine scolaire sont disponibles sur www.ville-jarrie.fr rubrique « scolaire »

ALLERGIES ou INTOLERANCES ALIMENTAIRES

IMPORTANT : toute allergie ou intolérance alimentaire doit faire l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé ou PAI :

Si votre enfant bénéficie d'un PAI, fournissez-vous ses repas (*) ?

Oui	
Non	

() cochez la réponse correspondant à votre choix*

En cas de PAI, les parents devront s'acquitter du coût d'accueil de leur(s) enfant(s) à la cantine scolaire (cf. la deuxième colonne du tarif des cantines 2018).

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine scolaire disponible sur www.ville-jarrie.fr

Les inscriptions pour la cantine scolaire sont ouvertes du 3 mai au 2 juillet 2021.

A Jarrie le

Signature des parents